

DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Ce document récapitule le résultat de l'évaluation des risques professionnels au sein de votre entreprise. Il s'agit d'un document conforme qui pourra être remis en cas de besoin.

CMPP THIAIS

- 8 rue Gabriel Péri
 - 94320 Thiais
- Siret : 77574052500230
Code Naf : 8621Z

Mis à jour le 21/11/2024

MESURES DE PRÉVENTION EN PLACE SUR LE SITE

Cette section récapitule les mesures indiquées comme existantes au sein de votre structure pour chaque Unité de travail.

Unité de travail : Activité d'accueil

RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|--|---|----------------|
| Le salarié assure la sécurité de la structure. | Sécurisation de l'ensemble des accès à l'établissement, hormis celui placé sous la surveillance des salariés. | SECURISATION |

RISQUE: R20 - Risques liés aux agressions

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|---|---|----------------|
| Le salarié accueille une personne agressive. | Formation des salariés en charge de l'accueil à la gestion des situations conflictuelles. | CONTRÔLE |
| Le salarié reçoit les personnes et s'assure de leur identité. | Mise en place d'une procédure pour le cas où un visiteur n'aurait pas de justificatif d'identité. | FORMATION |

RISQUE: R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|---|---|----------------|
| Le salarié travaille dans la zone d'accueil. | Aménagements adaptés des espaces de travail. | ORGANISATION |
| | Analyse ergonomique du poste de travail pour limiter les contraintes physiques. | ORGANISATION |
| | Consultation des salariés concernés lors d'une réorganisation et prise en compte de leurs remarques pour limiter leurs contraintes. | ORGANISATION |

RISQUE: R02 - Risques de chutes de plain-pied

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|---|---|----------------|
| Le salarié travaille et circule dans l'espace d'accueil. | Désencombrement des espaces derrière la banque d'accueil, pour faciliter la circulation des salariés et éviter les chutes et les chocs. | EQUIPEMENT |
| | Organisation de l'espace avec au moins 1,80 m derrière le poste de travail (voir INRS Aménagement des bureaux ED23). | EQUIPEMENT |

RISQUE: R12 - Risques et nuisances liés à l'éclairage

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|---|---|----------------|
| Le salarié travaille dans la zone d'accueil. | Favorisation, à chaque fois que cela est possible, de l'éclairage naturel. | EQUIPEMENT |
| | Mise en place d'un nombre d'éclairages adapté pour éclairer correctement les postes de travail des chargés d'accueil (environ 250 lux). | EQUIPEMENT |
| | Utilisation, si nécessaire, d'une lumière d'appoint. | EQUIPEMENT |

RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|--|---|----------------|
| Le salarié de l'accueil répond, ventile les appels téléphoniques. | Adaptation de l'équipement technique aux besoins, tenue à jour de l'annuaire interne. Formation des salariés à ce poste. | ORGANISATION |
| Une personne se présente sans rdv. | Mise à disposition des salariés de toutes les listes à jour des convocations et rendez-vous divers prévus. | ORGANISATION |
| | Incitation des salariés à solliciter directement leurs collègues pour identifier les solutions et régulariser les situations. | ORGANISATION |
| Le salarié reçoit les personnes et s'assure de leur identité. | Mise en place d'une procédure pour le cas où un visiteur n'aurait pas de justificatif d'identité. | FORMATION |

PLAN D'ACTION

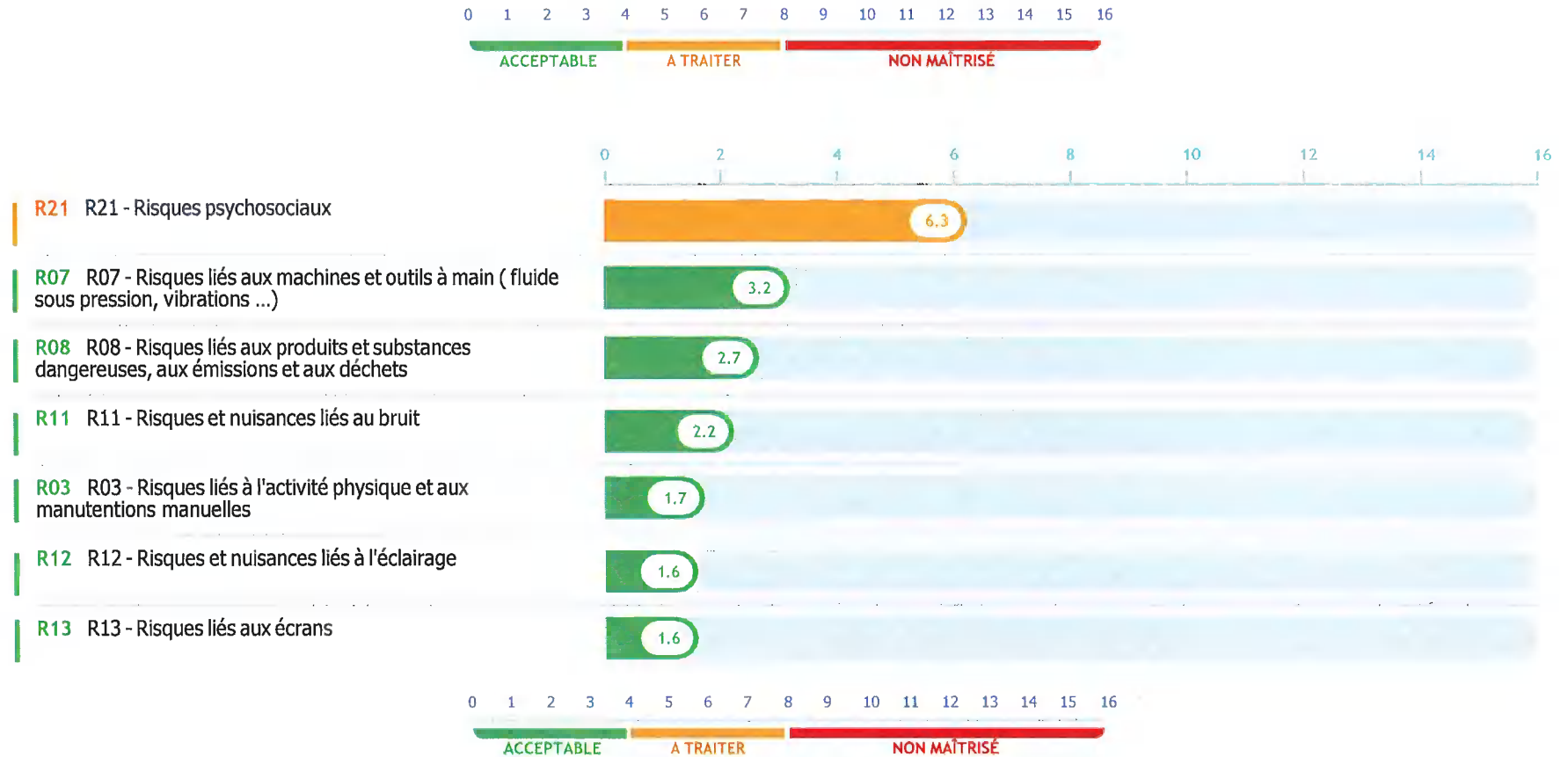
Actions retenues Unité de travail : Activité d'accueil

| RISQUE | ACTIONS RETENUES | PERSONNE RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ | DATE DE MISE EN PLACE |
|---------------------------------------|---|-------------------------------|---------------|-----------------------|
| R21 R21 - Risques psychosociaux | Formation des salariés en charge de l'accueil à la gestion des situations conflictuelles. | direction.polecmppcmp@apsi.fr | Non renseigné | 31/12/2025 |
| R21 R21 - Risques psychosociaux | Gestion du planning des professionnels permettant de gérer les éventuels afflux de personnes. | direction.polecmppcmp@apsi.fr | Non renseigné | 10/05/2024 |
| R20 R20 - Risques liés aux agressions | Formation des salariés en charge de l'accueil à la gestion des situations conflictuelles. | direction.polecmppcmp@apsi.fr | Non renseigné | 31/12/2025 |
| R20 R20 - Risques liés aux agressions | Installation d'un visiophone | direction.polecmppcmp@apsi.fr | Non renseigné | 20/05/2024 |
| R20 R20 - Risques liés aux agressions | Règle de fonctionnement, les salariés doivent construire leurs emplois du temps afin de ne pas être seul au sein de leurs établissements. | direction.polecmppcmp@apsi.fr | Non renseigné | 20/05/2024 |

| RISQUE | ACTIONS RETENUES | PERSONNE RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ | DATE DE MISE EN PLACE |
|--|---|-------------------------------|---------------|-----------------------|
| R03 R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles | Mise à disposition des agents du service technique pour la manipulation des charges lourdes. | direction.polecmpccmp@apsi.fr | Non renseigné | 10/05/2024 |
| R02 R02 - Risques de chutes de plain-pied | Désencombrement des espaces derrière la banque d'accueil, pour faciliter la circulation des salariés et éviter les chutes et les chocs. | direction.polecmpccmp@apsi.fr | Non renseigné | 05/05/2024 |

Hiérarchie des risques

Unité de travail : Activité d'administration



Unité de travail : Activité d'administration

RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|---|--|----------------|
| Le salarié doit interrompre son activité pour traiter une demande urgente. | Favorisation de l'autonomie des salariés pour qu'ils puissent apprécier les urgences, organiser et prioriser leur travail, en respectant les contraintes de leur activité. | MANAGEMENT |
| Le salarié est confronté à des situations de travail inattendues. | Mise en place, au sein de l'équipe administrative, de partages d'expérience sur les situations sensibles vécues. Identification par l'équipe, des solutions pour anticiper ces situations et les éviter. | ORGANISATION |

RISQUE: R07 - Risques liés aux machines et outils à main (fluide sous pression, vibrations ...)

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|--|--|----------------|
| Le salarié utilise un massicot. | Balisage de l'emplacement de la trousse de secours. | FORMATION |
| | Réapprovisionnement régulier de celle-ci par un salarié identifié. | FORMATION |

RISQUE: R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|--|---|----------------|
| Le salarié s'installe dans un nouveau bureau. | Respect des normes dans la gestion des bureaux attribués aux salariés, notamment pour tout ce qui concerne leur superficie (norme NF X 35-102 : 10 m ² /personne), les espaces entre les bureaux (plan de travail INRS ED 23) et l'éclairage qui doit être suffisant (norme EN 12464) tout en privilégiant la lumière naturelle. | EQUIPEMENT |
| | Réflexion sur l'implantation des bureaux, en concertation avec les salariés. | EQUIPEMENT |
| Le salarié s'installe dans un nouveau bureau. | Fourniture de sièges réglables en hauteur, en inclinaison et adaptés aux morphologies (taille et poids) des utilisateurs. | EQUIPEMENT |
| | Adaptation du mobilier (taille, hauteur...) aux tâches effectuées et à la morphologie des salariés. | EQUIPEMENT |
| Le salarié range et archive des dossiers. | Mise à disposition de rangements en nombre suffisant et réalisation régulière de l'archivage. | EQUIPEMENT |

RISQUE: R12 - Risques et nuisances liés à l'éclairage

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|---|--|----------------|
| Le salarié travaille devant un écran d'ordinateur. | Sensibilisation des salariés travaillant de façon prolongée sur écran, aux risques (TMS, fatigue visuelle) et à la nécessité d'alterner les tâches ou de faire des pauses. | FORMATION |
| | Mise à disposition de stores ou de rideaux, pour éviter les éblouissements. | FORMATION |
| | Réglage des écrans d'ordinateur à une hauteur adaptée. | FORMATION |

RISQUE: R13 - Risques liés aux écrans

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|--|--|----------------|
| Le salarié travaille devant un écran d'ordinateur. | Sensibilisation des salariés travaillant de façon prolongée sur écran, aux risques (TMS, fatigue visuelle) et à la nécessité d'alterner les tâches ou de faire des pauses. | FORMATION |
| | Mise à disposition de stores ou de rideaux, pour éviter les éblouissements. | FORMATION |
| | Réglage des écrans d'ordinateur à une hauteur adaptée. | FORMATION |

PLAN D'ACTION

Actions retenues Unité de travail : Activité d'administration

| RISQUE | ACTIONS RETENUES | PERSONNE RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ | DATE DE MISE EN PLACE |
|---------------------------------|--|-------------------------------|---------------|-----------------------|
| R21 R21 - Risques psychosociaux | Favorisation de l'autonomie des salariés pour qu'ils puissent apprécier les urgences, organiser et prioriser leur travail, en respectant les contraintes de leur activité. | direction.polecmppcmp@apsi.fr | Non renseigné | 10/05/2024 |
| R21 R21 - Risques psychosociaux | Mise en place, au sein de l'équipe administrative, de partages d'expérience sur les situations sensibles vécues. Identification par l'équipe, des solutions pour anticiper ces situations et les éviter. | direction.polecmppcmp@apsi.fr | Non renseigné | 12/05/2024 |

PLAN D'ACTION

Actions retenues Unité de travail : Risques généraux communs

| RISQUE | ACTIONS RETENUES | PERSONNE RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ | DATE DE MISE EN PLACE |
|--|---|-------------------------------|---------------|-----------------------|
| R20 R20 - Risques liés aux agressions | Formation des personnels chargés d'accueil aux situations d'agressivité | rh.cmppcmbapu@apsi.fr | Non renseigné | 31/12/2025 |
| R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation. | Archivage des traces écrites des formations à la sécurité au travail. Signature d'une attestation par le salarié qui a reçu la formation. | direction.polecmppcmp@apsi.fr | Non renseigné | 31/12/2025 |
| R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation. | Réalisation d'un bilan des AT/MP, de l'absentéisme. | c.chambas@apsi.fr | Non renseigné | 31/12/2024 |

| RISQUE | ACTIONS RETENUES | PERSONNE RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ | DATE DE MISE EN PLACE |
|--|--|-------------------------------|---------------|-----------------------|
| R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation. | Quand la taille de la structure le permet, formation et mise en place d'un ou plusieurs Sauveteurs Secouristes du Travail. Mise à disposition à ces SST d'un moyen de contact personnalisé et connu des autres salariés. | direction.polecmppcmp@apsi.fr | Non renseigné | 31/12/2025 |
| R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation. | Réalisation de l'affichage obligatoire dans l'établissement. | direction.polecmppcmp@apsi.fr | Non renseigné | 10/05/2024 |
| R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation. | Désignation, conformément à la réglementation, d'un salarié "réfèrent" en santé sécurité au travail, et identification par tous. A défaut, sollicitation des services de santé au travail A défaut un IPRP figurant sur les listes de la DIRECCTE ou de l'ANACT. | direction.polecmppcmp@apsi.fr | Non renseigné | 10/05/2024 |

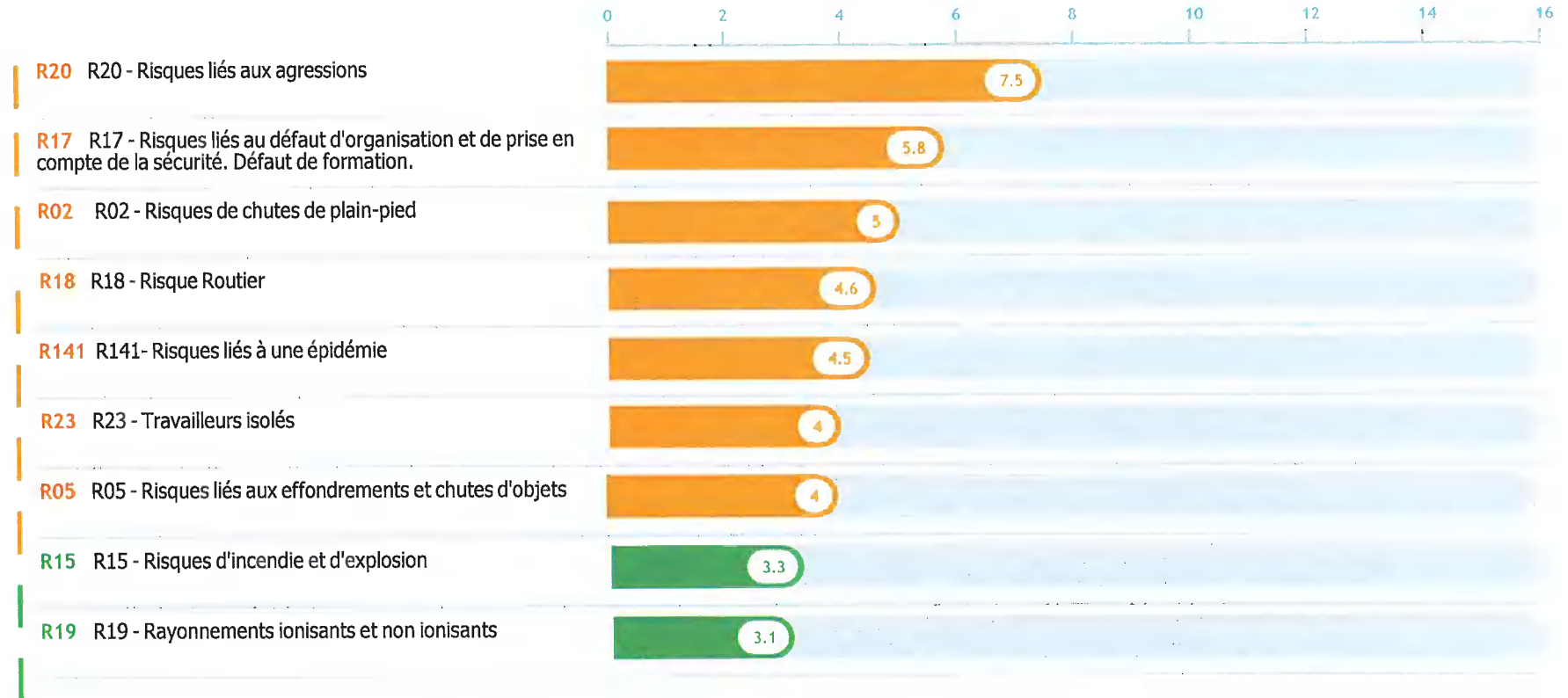
| RISQUE | ACTIONS RETENUES | PERSONNE RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ | DATE DE MISE EN PLACE |
|--|--|-------------------------------|---------------|-----------------------|
| R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation. | Renseignement correct du registre de sécurité incendie. Regroupement avec l'ensemble des documents et procédures santé et sécurité de la structure. Rangement dans un endroit facilement accessible et nomination d'une personne en charge de son suivi. Contrôle du respect de toutes les exigences réglementaires en matière de sécurité : contrôles, habilitations... | direction.polecmppcmp@apsi.fr | Non renseigné | 10/05/2024 |
| R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation. | Formation des salariés concernés aux gestes de premiers secours. | direction.polecmppcmp@apsi.fr | Non renseigné | 10/05/2025 |
| R02 R02 - Risques de chutes de plain-pied | Désencombrement des zones de circulation pour éviter les risques de chutes | | Non renseigné | 10/05/2024 |
| R18 R18 - Risque Routier | Contrôle périodique de la validité du permis de conduire des salariés amenés à conduire un véhicule dans le cadre de leur travail. | rh.cmppcmbapu@apsi.fr | renseigné | 31/12/2024 |

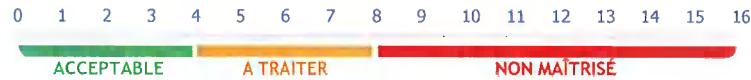
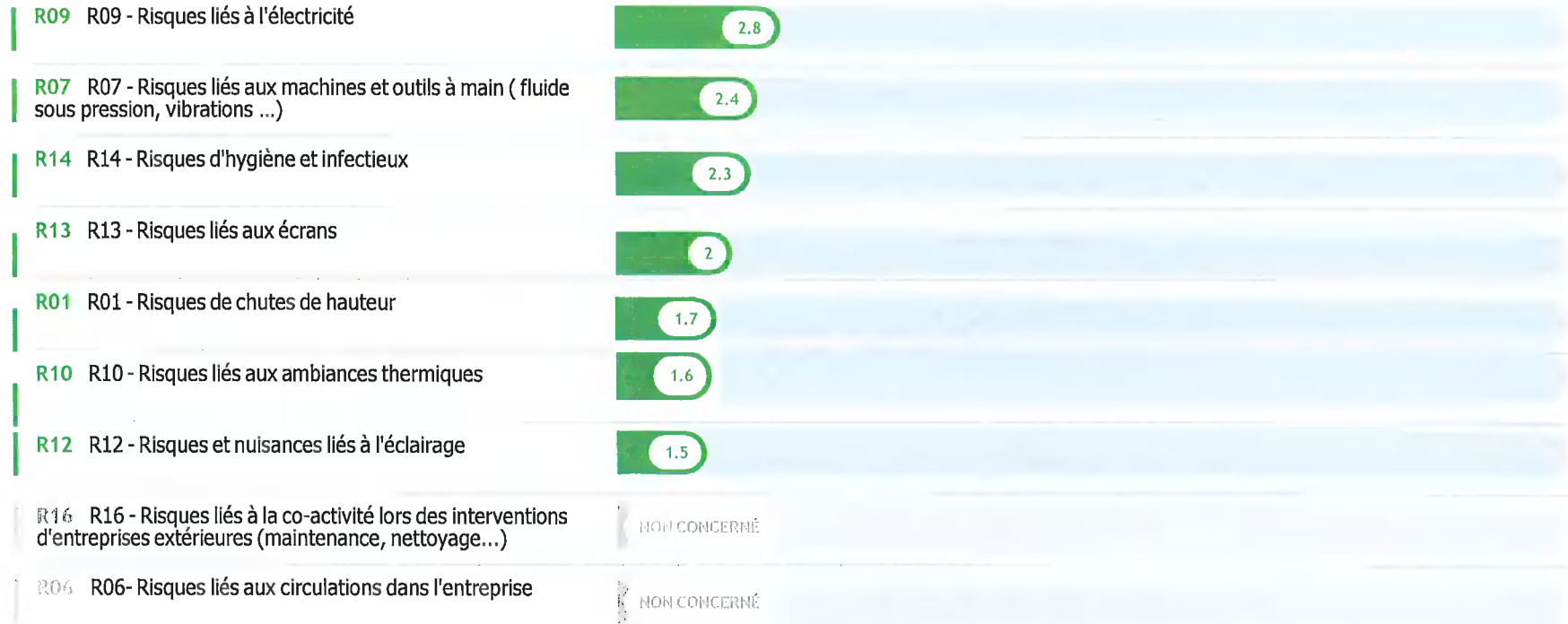
| RISQUE | ACTIONS RETENUES | PERSONNE RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ | DATE DE MISE EN PLACE |
|--|---|--------------------------------|---------------|-----------------------|
| R18 R18 - Risque Routier | Sensibilisation des salariés aux risques d'addictions par le service de prévention et santé au travail | rh.cmppcmbapu@apsi.fr | Non renseigné | 20/05/2024 |
| R141 R141- Risques liés à une épidémie | Mise en place d'un nettoyage renforcé des locaux et matériels utilisés par les salariés. Apport d'un soin particulier aux locaux exposés aux contacts avec l'extérieur (accueil, zones visiteurs...), plus particulièrement en cas d'épidémie. Contrôle de l'effectivité de cette mesure. | direction.polecmpcpcmp@apsi.fr | Non renseigné | 07/05/2024 |
| R141 R141- Risques liés à une épidémie | Information des salariés sur la procédure mise en place en cas de détection d'un risque infectieux dans la structure. Respect de cette procédure. Mise en place immédiate des mesures de protection prévues par la procédure. | direction.polecmpcpcmp@apsi.fr | Non renseigné | 07/05/2024 |
| R141 R141- Risques liés à une épidémie | Information auprès des personnes accompagnées et de leurs familles, des mesures mises en place au sein de la structure. | direction.polecmpcpcmp@apsi.fr | Non renseigné | 05/05/2024 |
| R23 R23 - Travailleurs isolés | Formalisation des mesures de prévention en cas de situation exceptionnelle de travail isolé | direction.polecmpcpcmp@apsi.fr | Non renseigné | 20/05/2024 |

| RISQUE | ACTIONS RETENUES | PERSONNE RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ | DATE DE MISE EN PLACE |
|---|--|-------------------------------|------------------|-----------------------|
| R05 R05 - Risques liés aux effondrements et chutes d'objets | Désencombrement du dessus des armoires. | direction.polecmppcmp@apsi.fr | Non renseigné | 07/05/2024 |
| R05 R05 - Risques liés aux effondrements et chutes d'objets | Diffusion et affichage d'une note d'information sur le risque de stockage au-dessus des armoires | direction.polecmppcmp@apsi.fr | Non renseigné | 31/12/2024 |
| R09 R09 - Risques liés à l'électricité | Maintien des câbles d'alimentation du matériel en bon état. | servicestechniques@apsi.fr | renseigné Non | 20/05/2024 |
| R09 R09 - Risques liés à l'électricité | Contrôle annuel des installations électriques par un cabinet extérieur | servicestechniques@apsi.fr | Non renseigné | 20/05/2024 |

Hiérarchie des risques

Unité de travail : Risques généraux communs





Unité de travail : Risques généraux communs

RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|---|--|----------------|
| Le salarié bénéficie d'une formation. | Archivage des traces écrites des formations à la sécurité au travail. Signature d'une attestation par le salarié qui a reçu la formation. | ORGANISATION |
| Un salarié sur un poste à risque particulier doit passer sa visite médicale obligatoire. | Organisation d'un suivi des visites médicales et des vaccinations obligatoires (arrêtés du 15 mars 1991 et 29 mars 2005 Code Santé Publique). | ORGANISATION |
| | Organisation des convocations avec le service de santé au travail. | ORGANISATION |
| Le salarié se blesse et a besoin d'aide. | Quand la taille de la structure le permet, formation et mise en place d'un ou plusieurs Sauveteurs Secouristes du Travail. Mise à disposition à ces SST d'un moyen de contact personnalisé et connu des autres salariés. | ENTRETIEN |

| | | |
|---|--|--------------|
| Le salarié a accès à l'affichage obligatoire. | Réalisation de l'affichage obligatoire dans l'établissement. | ORGANISATION |
| Les salariés sont souvent absents. | Mise en place de mesures de prévention des risques d'usure professionnelle et d'absence pour raison de santé : tutorat, mobilité professionnelle, formations, VAE, GPEC... | ORGANISATION |
| Un salarié est désigné comme référent sécurité. | Désignation, conformément à la réglementation, d'un salarié "référent" en santé sécurité au travail, et identification par tous. A défaut, sollicitation des services de santé au travail. A défaut un IPRP figurant sur les listes de la DIRECCTE ou de l'ANACT. | ORGANISATION |
| La structure applique les consignes de sécurité. | Renseignement correct du registre de sécurité incendie. Regroupement avec l'ensemble des documents et procédures santé et sécurité de la structure. Rangement dans un endroit facilement accessible et nomination d'une personne en charge de son suivi. Contrôle du respect de toutes les exigences réglementaires en matière de sécurité : contrôles, habilitations... | ORGANISATION |
| Un salarié fait part de son sentiment d'isolement. | Il appartient à l'employeur de s'organiser pour que le salarié garde le lien avec l'entreprise et ses collègues. Une alternance jours de télétravail et jours de présence dans les locaux de l'entreprise est mise en place. En cas de confinement total ce n'est plus possible. Le cas a été prévu et les mesures prises. | ORGANISATION |

RISQUE: R02 - Risques de chutes de plain-pied

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|---|---|----------------|
| Le personnel circule le soir tard dans les locaux. | Mise à disposition du personnel travaillant tard ou la nuit, d'un éclairage portatif en état de fonctionnement. | EQUIPEMENT |
| Le salarié se déplace au sein de la structure. | Nettoyage et dégagement régulier des couloirs, de tout ce qui encombre. | ENTRETIEN |

RISQUE: R18 - Risque Routier

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|---|---|----------------|
| Le salarié accompagne en voiture un bénéficiaire. | Contrôle périodique de la validité du permis de conduire des salariés amenés à conduire un véhicule dans le cadre de leur travail. | CONTRÔLE |
| Un salarié conduit un véhicule du parc automobile de l'entreprise. | Sensibilisation des salariés aux risques liés aux addictions et à la prise d'alcool ou de substances illicites au volant. Rappel des règles et de la loi. | FORMATION |

RISQUE: R141- Risques liés à une épidémie

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|--|---|----------------|
| Les locaux présentent un risque infectieux pour le salarié. | Mise en place d'un nettoyage renforcé des locaux et matériels utilisés par les salariés. Apport d'un soin particulier aux locaux exposés aux contacts avec l'extérieur (accueil, zones visiteurs...), plus particulièrement en cas d'épidémie. Contrôle de l'effectivité de cette mesure. | ENTRETIEN |
| Le salarié est en contact avec un public sensible. | Information des salariés des mesures organisationnelles adaptées au risque infectieux mises en place par l'entreprise : visioconférences, télétravail, reports et annulations de manifestations... Respect des mesures mises en place. | FORMATION |
| Le salarié est en contact avec des agents infectieux. | Information des salariés sur la procédure mise en place en cas de détection d'un risque infectieux dans la structure. Respect de cette procédure. Mise en place immédiate des mesures de protection prévues par la procédure. | FORMATION |
| Le salarié manipule des matériels, du courrier... | Mise à disposition en permanence dans les locaux sanitaires, de savon, serviettes jetables ou sèche-mains. | ORGANISATION |

| | | |
|---|--|--------------|
| venant de l'extérieur ou qui lui ont été transmis par un collègue. | Mise à disposition, sur les postes de travail, de bouteilles de gel hydroalcoolique. | ORGANISATION |
| | Mise à disposition de désinfectant ménager pour les surfaces et matériels. | ORGANISATION |
| Le salarié est en contact avec des agents infectieux. | Mise à disposition des moyens techniques, matériels et humains suffisants. | ORGANISATION |
| | Mise en application des protocoles et gestes barrière. | ORGANISATION |
| Le salarié est au contact de la famille d'un bénéficiaire lors d'une épidémie. | Sensibilisation des salariés au risque infectieux et notamment au risque d'épidémie, à son mode de contamination et à ses conséquences collectives et individuelles. | FORMATION |
| | Mise à disposition des salariés des règles et les moyens de prévention et de protection adaptés, notamment en cas d'épidémie. | FORMATION |
| Le salarié est au contact de la famille d'une personne accompagnée lors d'une épidémie. | Information auprès des personnes accompagnées et de leurs familles, des mesures mises en place au sein de la structure. | ORGANISATION |

RISQUE: R15 - Risques d'incendie et d'explosion

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|--|--|----------------|
| Un départ de feu intervient dans la structure. | Équipement de l'établissement avec un nombre suffisant d'extincteurs, conformément à la réglementation ERP. Identification correcte. | EQUIPEMENT |
| La bouilloire d'un salarié est restée allumée toute la nuit. | Mise en place d'une consigne pour limiter la présence dans la structure, d'équipements électriques non contrôlés et non sécurisés. | ORGANISATION |
| Un départ de feu intervient dans la structure. | Formation des salariés à l'utilisation des moyens de lutte contre le feu. | FORMATION |
| Un départ de feu intervient dans la structure. | Formation des salariés à la sécurité incendie et aux gestes de premiers secours. Mise en place de formations de recyclage pour les salariés précédemment formés. | FORMATION |
| Un départ de feu intervient dans la structure. | Mise en conformité des escaliers avec la réglementation applicable dans l'établissement. | EQUIPEMENT |
| Un départ de feu intervient dans la structure. | Affichage des procédures de sécurité, d'alerte et de secours. Sensibilisation des salariés. | ORGANISATION |

RISQUE: R19 - Rayonnements ionisants et non ionisants

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|---|--|----------------|
| Le salarié utilise des outils numériques. | Installation des bornes wifi en hauteur et le plus loin possible des postes de travail. Si besoin, réalisation, par une personne compétente, de l'évaluation des valeurs d'exposition. Mise en place des actions correctrices si les seuils définis par le code du travail sont atteints (voir INRS ED4207 rubrique pilotage). | SECURISATION |

RISQUE: R09 - Risques liés à l'électricité

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|--|---|----------------|
| Le salarié manipule des matériels électriques filaires. | Maintien des câbles d'alimentation du matériel en bon état. | SECURISATION |
| Le salarié manipule des matériels électriques. | Information des salariés sur le risque électrique. | FORMATION |

RISQUE: R07 - Risques liés aux machines et outils à main (fluide sous pression, vibrations ...)

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|---|--|----------------|
| Le salarié utilise une plaque électrique pour faire chauffer de l'eau. | Contrôle lors de l'achat du marquage CE pour les outils et matériels achetés.. | CONTRÔLE |
| | Contrôle régulier et suivi de ces contrôles dans un carnet d'entretien. | CONTRÔLE |
| | Remplacement systématique en cas de détérioration. | CONTRÔLE |

RISQUE: R14 - Risques d'hygiène et infectieux

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|---|---|----------------|
| Un salarié est sensible aux acariens. | Entretien et nettoyage régulier de tous les locaux utilisés par les salariés. | ENTRETIEN |
| Un salarié prend son repas sur place. | Entretien et nettoyage quotidien du local disponible pour les salariés qui déjeunent sur place, par le personnel d'entretien. | ENTRETIEN |
| Les locaux présentent un risque infectieux pour le salarié. | Organisation de l'entretien et, d'une désinfection régulière des équipements mis à disposition des salariés. | ORGANISATION |
| Le salarié est en contact avec une population à risque de contagion. | Mise en place d'un protocole d'hygiène au sein de la structure (lavage ou désinfection des mains, nettoyage des locaux...). Communication aux salariés. | ORGANISATION |
| | Contrôle par la médecine du travail du fait que les salariés soient à jour de leurs vaccins obligatoires. | ORGANISATION |

RISQUE: R13 - Risques liés aux écrans

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|--|---|----------------|
| Le salarié travaille devant son ordinateur. | Installation des ordinateurs de façon à limiter les éblouissements. | SECURISATION |
| | Mise à disposition de stores ou de rideaux pour éviter les reflets (voir note réglementaire rubrique pilotage). | SECURISATION |
| Le salarié travaille devant son ordinateur. | Organisation de l'intervention d'un ergonome. | FORMATION |
| Le salarié travaille assis à son bureau. | Mise à disposition de sièges réglables en hauteur et inclinaison et adaptés à la morphologie (taille et poids) de chaque salarié. | EQUIPEMENT |

RISQUE: R01 - Risques de chutes de hauteur

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|--|---|----------------|
| Le salarié est amené à circuler dans les parties communes à l'intérieur de tout l'établissement (couloir, escalier, etc.). | Éclairage suffisant des escaliers. | ENTRETIEN |
| | Changement des ampoules rapidement en cas de besoin. | ENTRETIEN |
| Le salarié est amené à circuler dans les parties communes à l'intérieur de tout l'établissement (couloir, escalier, etc.). | Installation d'au moins une rampe pour éviter les chutes. Sensibilisation des salariés à la nécessité de tenir la rampe dans les escaliers. | EQUIPEMENT |
| Le salarié est amené à circuler dans les parties communes à l'intérieur de tout l'établissement (couloir, escalier, etc.). | Installation de nez de marches antidérapants. | ENTRETIEN |

RISQUE: R10 - Risques liés aux ambiances thermiques

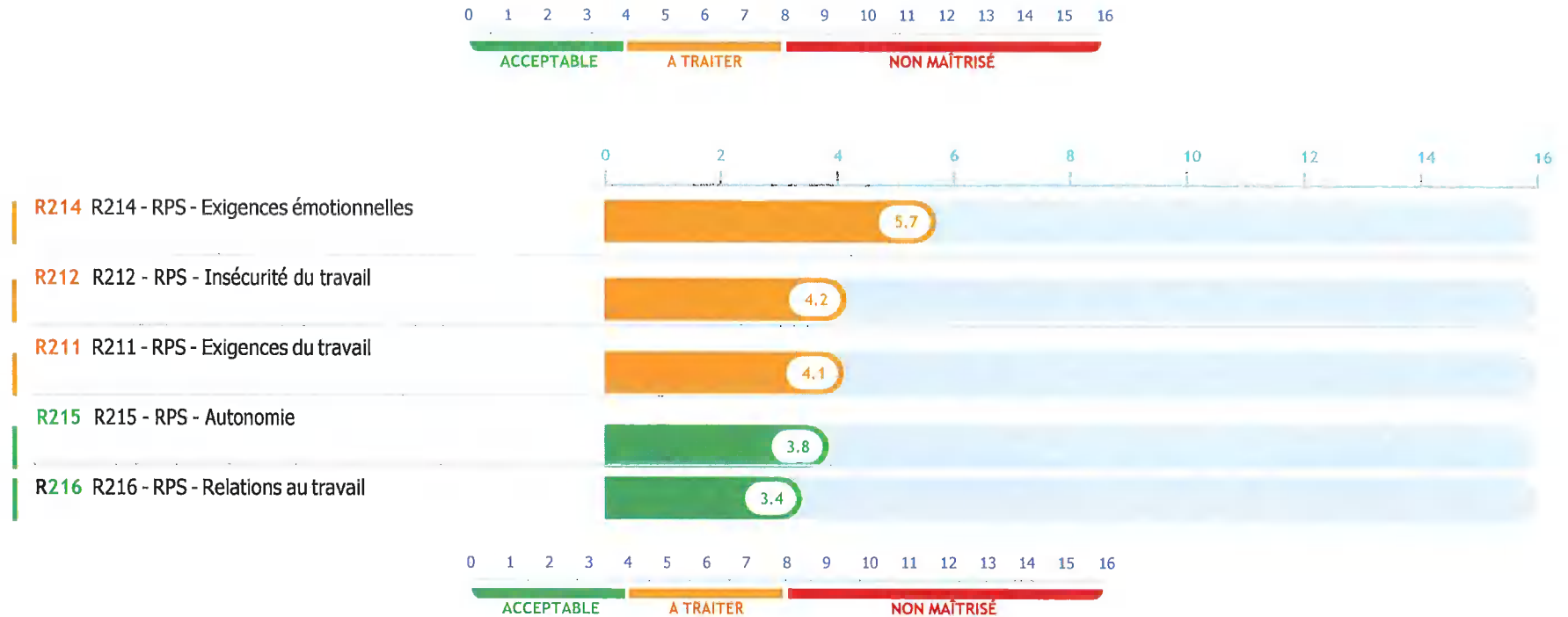
| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|---|---|----------------|
| <p>Le salarié est exposé à des températures inférieures aux températures habituelles.</p> | <p>Mise en place dans les locaux d'un système de chauffage adapté aux tâches effectuées : activité physique réduite, moyenne, intense (Entre 15 et 24 degrés) (voir rubrique pilotage INRS ED 950 et Code du travail art. R. 4223-13 à 15).</p> | EQUIPEMENT |
| | <p>Mise en place de radiateurs d'appoint homologués NF, si nécessaire.</p> | EQUIPEMENT |
| <p>Le salarié est exposé à des températures excessives supérieures aux températures habituelles.</p> | <p>Adaptation de l'organisation du travail en cas de fortes chaleurs : lieux de pause climatisés, zones ventilées, fourniture d'eau. (Voir rubrique pilotage INRS ED 950 et Code du travail art. R. 4223-13 à 15).</p> | ORGANISATION |
| | <p>Installation de pare-soleil sur les fenêtres exposées.</p> | ORGANISATION |
| | <p>Limitation des expositions extérieures au soleil.</p> | ORGANISATION |

RISQUE: R12 - Risques et nuisances liés à l'éclairage

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|--|---|-------------------|
| <p>Le salarié est amené à circuler dans les parties communes à l'intérieur de tout l'établissement (couloir, escalier, etc.).</p> | <p>Éclairage suffisant des escaliers.</p> | <p>ENTRETIEN</p> |
| | <p>Changement des ampoules rapidement en cas de besoin.</p> | <p>ENTRETIEN</p> |
| <p>L'éclairage des locaux n'est pas adapté à l'activité réalisée par le salarié.</p> | <p>Mise en place d'un nombre suffisant de sources lumineuses pour éclairer correctement les postes de travail des salariés (250 lux.minimum).</p> | <p>EQUIPEMENT</p> |

Hiérarchie des risques

Unité de travail : Risques psychosociaux communs



Unité de travail : Risques psychosociaux communs

RISQUE: R214 - RPS - Exigences émotionnelles

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|--|---|----------------|
| Le salarié est exposé dans son travail à une charge émotionnelle intense. | Mise en place d'une procédure pour accompagner spécifiquement les salariés exposés à une charge émotionnelle intense dans une approche préventive et curative. Mise en place d'un dialogue avec l'encadrement de proximité. | ORGANISATION |
| Le salarié est confronté à une situation grave, à gérer dans l'urgence. | Mise en place et communication aux salariés, des procédures pour faire face à tous les types de situations. | FORMATION |
| | Mise à disposition des salariés, les numéros d'urgence (police, pompiers, SAMU, justice). | FORMATION |
| Un salarié se dit victime de harcèlement. | Mise en place d'un référent harcèlement (CT. art. L. 1153-5-1 voir rubrique "Pilotage" dans G2P). | ORGANISATION |
| Un salarié veut savoir qui est le référent harcèlement. | Mise en place d'un affichage obligatoire concernant le harcèlement sexuel, dans les lieux de travail et dans les locaux où ont lieu les embauches. Contrôle du fait que cet affichage explicite clairement les sanctions applicables, les actions contentieuses civiles et pénales en matière de harcèlement sexuel et les coordonnées des autorités et services compétents. Mentions obligatoires dans le règlement intérieur. | ORGANISATION |

RISQUE: R212 - RPS - Insécurité du travail

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|---|---|----------------|
| Un salarié exprime à sa hiérarchie une crainte sur l'évolution de son emploi. | Communication sur l'évolution du secteur d'activité, sur la situation de l'établissement et sur les réorganisations éventuelles. | FORMATION |
| Un salarié est en risque d'inaptitude | Mise en place d'un référent handicap. | ORGANISATION |
| | Collaboration / sollicitation de l'association OETH pour anticiper et prévenir le risque de désinsertion. | ORGANISATION |
| | Travail avec le service de santé au travail (SPSTI) sur la prévention de la désinsertion (analyse de poste, entretien de pré-reprise...). | ORGANISATION |

RISQUE: R211 - RPS - Exigences du travail

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|---|---|----------------|
| Le salarié absent pour une durée prolongée est remplacé. | Adaptation de l'organisation du travail avec des solutions de remplacement sous l'égide du management de proximité, en cas d'absence prolongée et programmée d'un salarié. | ORGANISATION |
| Un salarié a besoin d'un renseignement, une aide. | Mise à disposition des salariés du projet de service et du projet d'établissement. | MANAGEMENT |
| | Mise en place d'un organigramme. | MANAGEMENT |
| Le salarié souhaite savoir quand et comment la charge de travail est évaluée. | Information des salariés sur les missions qui leur sont confiées et les critères d'évaluation de la charge de travail. Intégration d'échanges sur ces points au sein de l'équipe et / ou lors d'échanges individuels. | FORMATION |

| | | |
|---|--|---------------|
| Le salarié travaille avec des missions définies. | Mise en cohérence et adaptation du travail demandé, avec les activités définies dans la fiche de poste. | MANAGEMENT |
| Un nouveau salarié est embauché. | Mise en place pour les salariés d'un temps d'accueil pour expliquer le fonctionnement de l'établissement. | FORMATION |
| Le salarié a des horaires atypiques ou irréguliers. | Prise en compte, dans la mesure du possible et la dans le respect de la continuité d'accompagnement, des contraintes de la vie privée des salariés dans l'organisation du travail et la mise en place des plannings. Dans la mesure du possible, apporter des modifications de planning permettant de prendre en compte les évolutions de la vie privée. | ENVIRONNEMENT |
| Un salarié doit être remplacé en urgence. | Organisation des plannings en concertation avec les salariés pour permettre des conditions de remplacement interne. | ORGANISATION |
| Le salarié demande une modification temporaire de son activité et / ou de son emploi du temps pour des raisons personnelles. | Anticipation des demandes de modification de planning et de l'organisation du travail des salariés, en cas d'imprévu personnel. | ORGANISATION |
| | Communication de l'organigramme des responsables des ressources humaines. | ORGANISATION |
| Le salarié demande à réaliser une formation pour accroître ses compétences. | Identification des besoins de formation du personnel lors des entretiens professionnels. | FORMATION |
| | Analyse des demandes de formations faites par les salariés. | FORMATION |
| | Information des salariés sur l'accès aux formations, en fonction des besoins de l'activité. | FORMATION |

| | | |
|---|--|---------------------|
| <p>Le salarié utilise un nouveau dispositif digital.</p> | <p>Organisation de la formation et de l'accompagnement des salariés à l'utilisation des nouveaux outils et logiciels de l'établissement.</p> | <p>ORGANISATION</p> |
| <p>Une augmentation des absences est observée.</p> | <p>Suivi, sur un tableau de bord, des absences, quelles qu'en soient les causes . Identification et analyse des différentes causes avec le management de proximité et mise en place de mesures de prévention. Réalisation de diagnostics ciblés. Identification et proposition de solutions individuelles pour chaque professionnel présentant un absentéisme anormal. Analyse et prévention des absences pour raisons de santé.</p> | <p>ORGANISATION</p> |
| <p>Une réflexion globale sur la prévention des RPS est envisagée / actualisée dans la structure.</p> | <p>Consultation des instances représentatives du personnel (CSE, représentant de proximité...) voir fiche dans la fonction "pilotage" de G2P.</p> | <p>MANAGEMENT</p> |
| <p>Le salarié est concerné par un changement d'organisation.</p> | <p>Mise en place de mesures d'accompagnement du changement, individuelles ou collectives (formation, notamment groupes de parole) en tenant compte, dans le choix des mesures, de la nature du changement ponctuel, court terme, structurel, majeur... Prise en compte des évolutions récurrentes qui peuvent apparaître comme mineures.</p> | <p>FORMATION</p> |
| <p>Le salarié ne dispose pas du matériel nécessaire et adapté pour réaliser son activité.</p> | <p>Mise à disposition des salariés, de ressources et moyens pour réaliser les missions qui leur sont confiées.</p> | <p>MANAGEMENT</p> |
| <p>Un salarié constate un dysfonctionnement réel ou potentiel.</p> | <p>Prévoir, lors des réunions d'équipe, un temps d'échange sur les dysfonctionnements éventuels.</p> | <p>ORGANISATION</p> |
| <p>Un salarié réalise une mission dans une contrainte de temps inadéquate.</p> | <p>Évaluation, avec les salariés, du temps de réalisation des différentes étapes concourant à la réalisation des missions. Adaptation de l'organisation, au temps nécessaire pour la réalisation de la mission.</p> | <p>MANAGEMENT</p> |

RISQUE: R215 - RPS - Autonomie

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|--|---|----------------|
| Le salarié doit souvent interrompre son activité. | Mise en place, pour les salariés, d'une marge d'autonomie pour gérer leurs missions dans le respect du cadre fixé par l'encadrement de proximité. | ORGANISATION |
| | Favorisation des échanges sur l'organisation du travail et clarification éventuelle des priorités avec l'encadrement. | ORGANISATION |
| Le salarié souhaite s'isoler pour réaliser une activité exigeant de la concentration. | Planification, par les salariés, de leur activité et de leurs rendez-vous pour ne pas qu'ils soient interrompus dans leur travail. | ORGANISATION |
| | Possibilité pour un salarié de s'isoler et / ou de ne pas être dérangé. | ORGANISATION |

RISQUE: R216 - RPS - Relations au travail

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|--|--|----------------|
| Un salarié participe à la réunion annuelle. | Organisation périodique (au moins un fois / an) d'une réunion de l'ensemble des salariés de l'établissement. Organisation d'un temps de réponse aux questions des salariés. Diffusion de la tenue de cette réunion à tous les salariés. Favorisation de la solidarité et de l'importance du travail collectif, par la direction. | ORGANISATION |
| Le salarié travaille dans une équipe et / ou participe à un projet. | Attention particulière portée à la possibilité d'expression de chacun sur ses éventuelles contraintes ou difficultés lors des différentes réunions. Mise en place d'un temps de parole individuel. | MANAGEMENT |
| | Renforcement du travail collaboratif et de l'esprit d'entraide entre les salariés, en particulier dans les cas de demandes importantes et imprévues. | ORGANISATION |

| | | |
|---|--|--------------|
| Un salarié est mis en difficulté par une surcharge de travail. | Prévision d'une marge d'autonomie aux équipes pour qu'elles puissent se réorganiser. | ORGANISATION |
| | Sensibilisation de l'encadrement au travail collaboratif. | ORGANISATION |
| Le salarié souhaite évoluer dans la structure. | Communication avec les salariés sur les évolutions possibles dans le cadre de leur fonction au sein de la structure. | MANAGEMENT |
| | Identification et valorisation des compétences des salariés. | MANAGEMENT |
| | Organisation des entretiens professionnels. | MANAGEMENT |
| Un salarié est en conflit avec un autre. | Analyse systématique, par le management, des situations de conflit identifiées entre collègues. Organisation d'entretiens individuels avec les protagonistes du conflit. Mise en place de la présence d'un accompagnement externe (médecin du travail, infirmier santé au travail, assistante sociale du travail). | ORGANISATION |
| Le salarié souhaite s'investir dans les projets d'établissement. | Favorisation et organisation des rencontres entre la direction et les équipes, sur les projets de l'établissement. | MANAGEMENT |
| un salarié s'interroge sur sa mission. | Missions confiées aux salariés dans le cadre d'un échange avec leur hiérarchie, au cours duquel leurs contraintes sont formulées. Moyens mis à leur disposition pour leur permettre d'atteindre les objectifs fixés. | ORGANISATION |

PLAN D'ACTION

Actions retenues Unité de travail : Risques psychosociaux communs

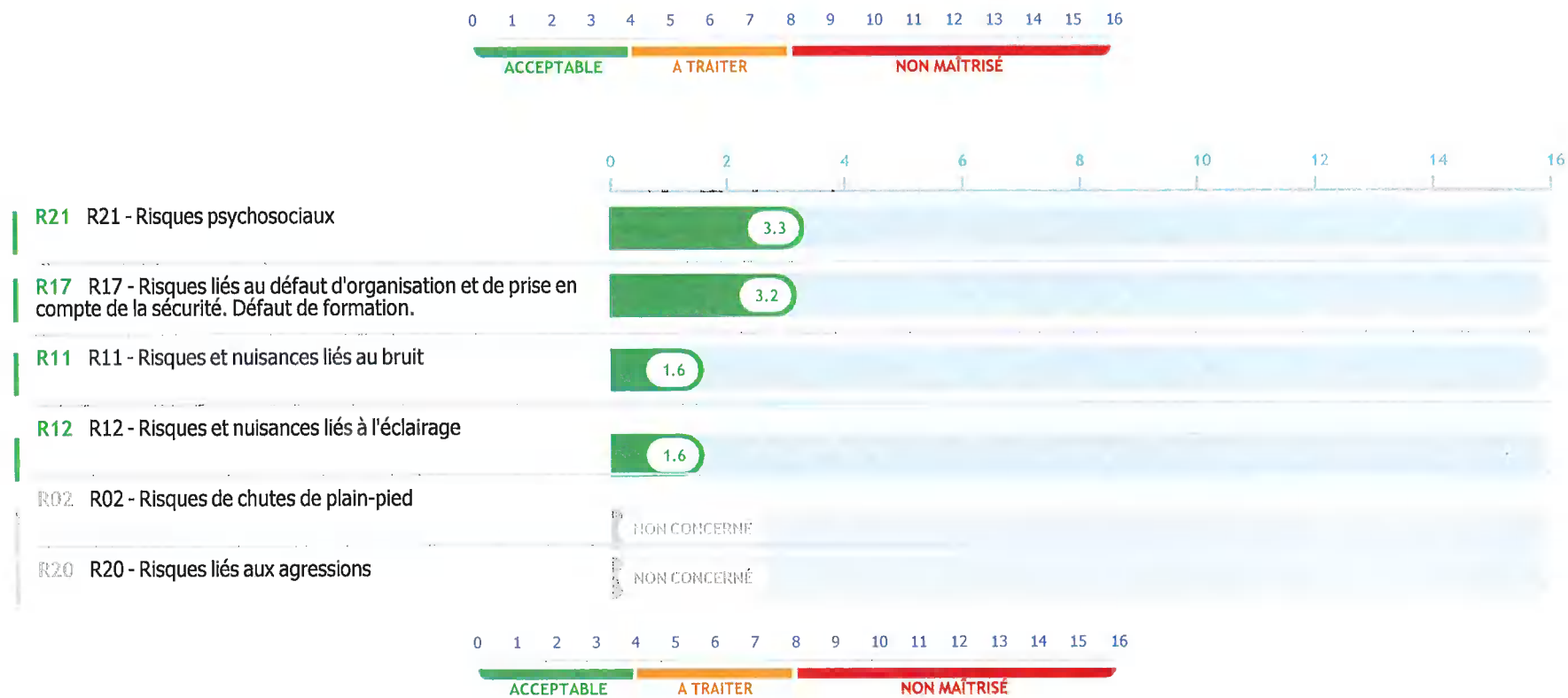
| RISQUE | ACTIONS RETENUES | PERSONNE RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ | DATE DE MISE EN PLACE |
|---|---|---------------------------|---------------|-----------------------|
| R214 R214 - RPS - Exigences émotionnelles | Mise en place d'un affichage obligatoire concernant le harcèlement sexuel, dans les lieux de travail et dans les locaux où ont lieu les embauches. Contrôle du fait que cet affichage explicite clairement les sanctions applicables, les actions contentieuses civiles et pénales en matière de harcèlement sexuel et les coordonnées des autorités et services compétents. Mentions obligatoires dans le règlement intérieur. | rh.cmppcmbapu@apsi.fr | Non renseigné | 20/03/2024 |
| R214 R214 - RPS - Exigences émotionnelles | Formation des personnels chargés d'accueil à la gestion des situations conflictuelles | rh.cmppcmbapu@apsi.fr | Non renseigné | 31/12/2025 |
| R214 R214 - RPS - Exigences émotionnelles | Possibilité, en cas d'agression, de reprise en réunion d'équipe ou individuellement avec un psychologue | direction.cmppcmp@apsi.fr | Non renseigné | 20/03/2024 |

| RISQUE | ACTIONS RETENUES | PERSONNE RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ | DATE DE MISE EN PLACE |
|---|--|-------------------------------|------------------|-----------------------|
| R212 R212 - RPS - Insécurité du travail | Communication sur l'évolution du secteur d'activité, sur la situation de l'établissement et sur les réorganisations éventuelles. | direction.polecmppcmp@apsi.fr | Non renseigné | 13/03/2024 |
| R211 R211 - RPS - Exigences du travail | Adaptation de l'organisation du travail avec des solutions de remplacement sous l'égide du management de proximité, en cas d'absence prolongée et programmée d'un salarié. | direction.polecmppcmp@apsi.fr | Non renseigné | 13/03/2024 |
| R211 R211 - RPS - Exigences du travail | Prise en compte, dans la mesure du possible et la dans le respect de la continuité d'accompagnement, des contraintes de la vie privée des salariés dans l'organisation du travail et la mise en place des plannings. Dans la mesure du possible, apporter des modifications de planning permettant de prendre en compte les évolutions de la vie privée. | direction.polecmppcmp@apsi.fr | renseigné Non | 13/03/2024 |
| R211 R211 - RPS - Exigences du travail | Organisation de la formation et de l'accompagnement des salariés à l'utilisation des nouveaux outils et logiciels de l'établissement. | rh.cmpmppcbapu@apsi.fr | Non renseigné | 31/12/2024 |

| RISQUE | ACTIONS RETENUES | PERSONNE RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ | DATE DE MISE EN PLACE |
|--|--|-------------------------------|--------------------------|-----------------------|
| <p>R211 R211 - RPS - Exigences du travail</p> | <p>Suivi, sur un tableau de bord, des absences, quelles qu'en soient les causes . Identification et analyse des différentes causes avec le management de proximité et mise en place de mesures de prévention. Réalisation de diagnostics ciblés. Identification et proposition de solutions individuelles pour chaque professionnel présentant un absentéisme anormal. Analyse et prévention des absences pour raisons de santé.</p> | <p>rh.cmppcmpbabu@apsi.fr</p> | <p>Non renseigné</p> | <p>13/03/2024</p> |

Hiérarchie des risques

Unité de travail : Activité d'accompagnement psychologique



Unité de travail : Activité d'accompagnement psychologique

RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|---|---|----------------|
| Le salarié travaille à son bureau. | Mise à disposition d'un bureau permettant la confidentialité des échanges | EQUIPEMENT |
| Le psychologue participe à la réunion pluridisciplinaire. | Participation du psychologue aux réunions de l'équipe pluridisciplinaire. | ORGANISATION |
| | Prise en compte de l'approche psychologique dans le projet de service. | ORGANISATION |
| Le psychologue échange sur ses pratiques professionnelles. | Mise en place d'une supervision externe pour les psychologues. | ORGANISATION |
| Le psychologue rencontre les bénéficiaires ou leur famille. | Facilitation de la mise en partage d'informations avec les partenaires extérieurs (éducation, sanitaire, judiciaire). | FORMATION |
| | Organisation des réunions de service pour que le psychologue puisse y participer. | FORMATION |
| Le psychologue est présent lors des réunions concernant le projet individuel de la personne accompagnée. | Participation de l'équipe pluridisciplinaire au projet individuel. | ORGANISATION |
| Le psychologue travaille dans différents établissements / services. | Prise en compte des temps de déplacement des psychologues dans la planification de leurs activités. | ORGANISATION |

Le psychologue est en contrat court et / ou travaille pour plusieurs services de la structure.

Prise en compte des contraintes de l'activité et des contraintes des structures dans l'organisation du travail des psychologues.

ORGANISATION

RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Déficit de formation.

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|---|--|----------------|
| Le psychologue reçoit un bénéficiaire présentant une addiction. | Formation des psychologues à la prévention et à la prise en charge des spécificités des publics accompagnés. | FORMATION |

RISQUE: R11 - Risques et nuisances liés au bruit

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|------------------------------------|---|----------------|
| Le salarié travaille à son bureau. | Mise à disposition d'un bureau permettant la confidentialité des échanges | EQUIPEMENT |

RISQUE: R12 - Risques et nuisances liés à l'éclairage

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|------------------------------------|---|----------------|
| Le salarié travaille à son bureau. | Mise à disposition d'un bureau permettant la confidentialité des échanges | EQUIPEMENT |

PLAN D'ACTION

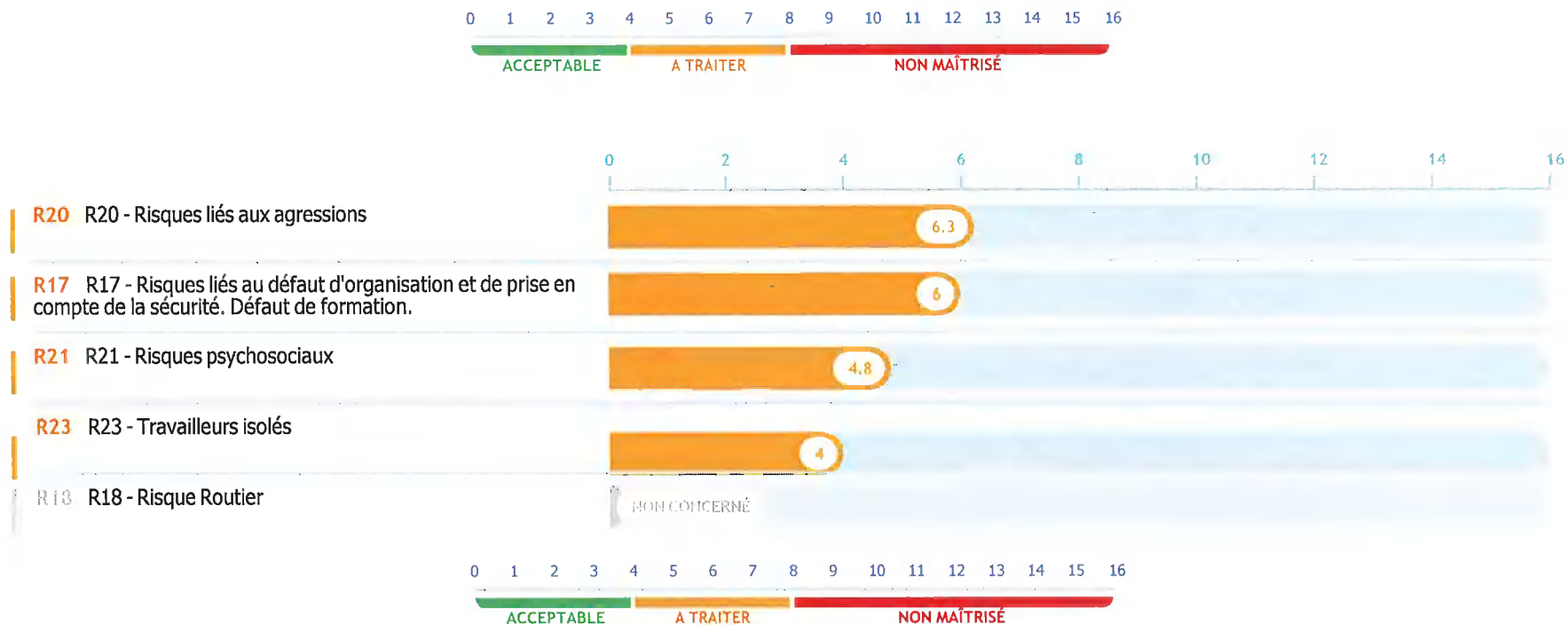
Actions retenues

Unité de travail : Activité d'accompagnement psychologique

| RISQUE | ACTIONS RETENUES | PERSONNE RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ | DATE DE MISE EN PLACE |
|---------------------------------|--|-------------------------------|---------------|-----------------------|
| R21 R21 - Risques psychosociaux | Participation de l'équipe pluridisciplinaire au projet individuel. | direction.polecmppcmp@apsi.fr | Non renseigné | 01/09/2024 |
| R21 R21 - Risques psychosociaux | Les psychologues disposent d'un temps de documentation et de formation, en toute autonomie, à hauteur de 10% de leur temps de travail. | direction.polecmppcmp@apsi.fr | Non renseigné | 01/09/2024 |
| R21 R21 - Risques psychosociaux | Définition des emplois du temps individuels sur la base de propositions des salariés | | Non renseigné | 01/09/2024 |

Hiérarchie des risques

Unité de travail : Activité d'accompagnement social



Unité de travail : Activité d'accompagnement social

RISQUE: R20 - Risques liés aux agressions

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|---|--|----------------|
| Le salarié prend en charge des personnes accompagnées, de différentes nationalités. | Formation des salariés à la prévention et à la prise en charge des spécificités des publics accompagnés. | FORMATION |

RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|--|--|----------------|
| Le salarié est contraint par des problèmes de temps. | Attribution aux salariés d'une latitude suffisante dans la gestion de leurs activités, afin qu'ils les planifient et qu'ils les hiérarchisent pour ne pas avoir à les traiter en urgence. | MANAGEMENT |
| Le salarié a une amplitude de travail importante. | Evaluation régulière de la charge de travail des salariés pour mettre en adéquation les objectifs qui leur ont été fixés et le temps dont ils disposent pour les réaliser, afin de concilier vie professionnelle et vie personnelle. Possibilité d'ajustements, si besoin. | ORGANISATION |
| Le salarié souhaite partager sur ses activités. | Organisation régulière de réunions de travail pour permettre aux salariés d'échanger sur leurs pratiques professionnelles. | ORGANISATION |
| Le salarié gère seul des dossiers particulièrement complexes. | Encouragement à s'appuyer sur une équipe pluridisciplinaire. | ORGANISATION |
| | Formation des salariés pour qu'ils puissent développer leurs connaissances et acquérir d'autres compétences, utiles pour leur travail. | ORGANISATION |
| Le salarié souhaite partager avec ses collègues sur ses activités. | Organisation de temps d'échange en équipe pluridisciplinaire. | ORGANISATION |

PLAN D'ACTION

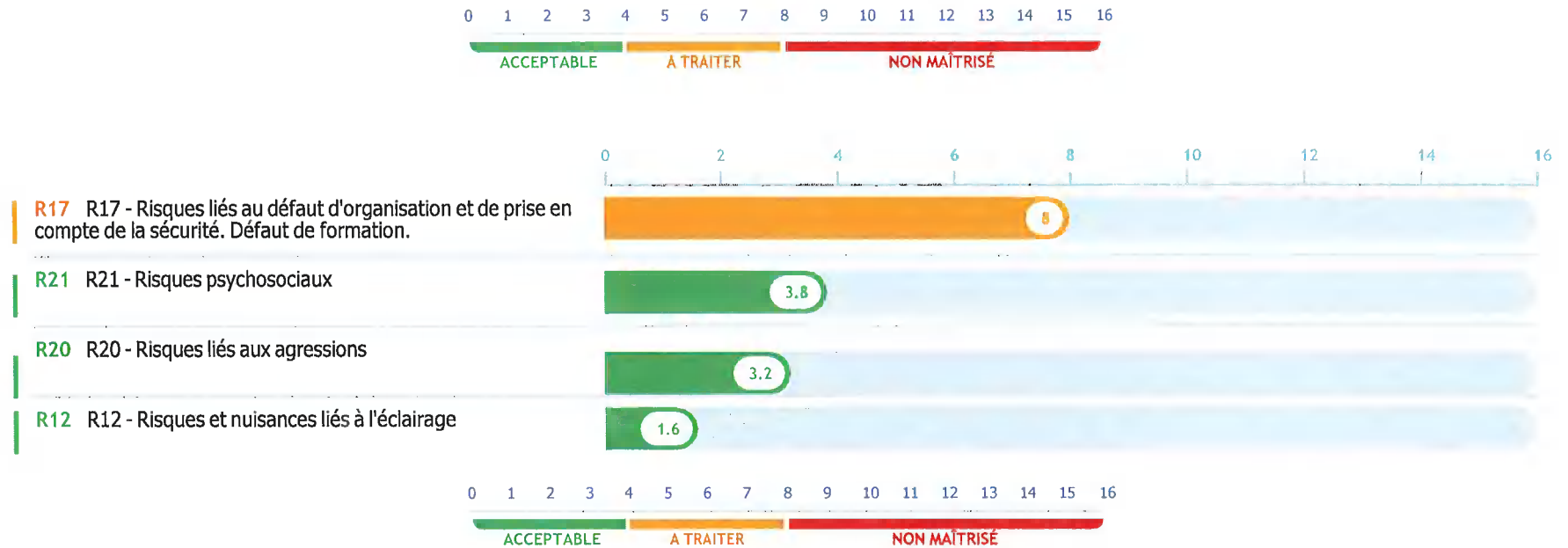
Actions retenues Unité de travail : Activité d'accompagnement social

| RISQUE | ACTIONS RETENUES | PERSONNE RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ | DATE DE MISE EN PLACE |
|--|--|-------------------------------|---------------|-----------------------|
| R20 R20 - Risques liés aux agressions | Formation des salariés à la prévention et à la gestion de situations conflictuelles. | direction.polecmppcmp@apsi.fr | Non renseigné | 10/05/2025 |
| R20 R20 - Risques liés aux agressions | Mise en place d'un dialogue systématique après une agression, pour leur apporter le soutien de l'établissement et les accompagner, si besoin, dans l'ensemble des démarches qu'ils pourraient être amenés à engager. | direction.polecmppcmp@apsi.fr | Non renseigné | 10/05/2024 |
| R20 R20 - Risques liés aux agressions | Mise à disposition par la branche, d'une plateforme d'écoute psychologique au 0 805 230 443. | direction.polecmppcmp@apsi.fr | Non renseigné | 31/12/2024 |
| R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation. | Formation des salariés aux gestes de premiers secours et assurer leur identification dans la structure. | | Non renseigné | 05/05/2025 |

| RISQUE | ACTIONS RETENUES | PERSONNE RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ | DATE DE MISE EN PLACE |
|--|--|-------------------------------|---------------|-----------------------|
| R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation. | Mise à disposition d'une trousse de secours spécifique et identification de son emplacement. Identification de la personne chargée de la vérifier et de la réapprovisionner. | direction.polecmppcmp@apsi.fr | Non renseigné | 01/05/2024 |
| R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation. | Autonomie dans la gestion du travail | direction.polecmppcmp@apsi.fr | Non renseigné | 01/05/2024 |
| R21 R21 - Risques psychosociaux | Organisation de réunions d'équipe pour évoquer l'ensemble des situations. | direction.polecmppcmp@apsi.fr | Non renseigné | 10/05/2024 |
| R21 R21 - Risques psychosociaux | Mise en place d'échanges informels. | direction.polecmppcmp@apsi.fr | Non renseigné | 12/05/2024 |
| R21 R21 - Risques psychosociaux | Communication du numéro vert (0 805 230 443) de la plateforme de psychologues mise à disposition par la branche. | direction.polecmppcmp@apsi.fr | Non renseigné | 31/12/2024 |
| R23 R23 - Travailleurs isolés | Mise à disposition des salariés, d'un téléphone portable ou d'un moyen de communication opérationnel, lorsqu'ils travaillent de façon isolée. | direction.polecmppcmp@apsi.fr | Non renseigné | 10/05/2024 |

Hierarchie des risques

Unité de travail : Activité d'encadrement



Unité de travail : Activité d'encadrement

RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|---|--|----------------|
| Un bureau est attribué au salarié pour son activité dans la structure. | Adaptation de l'environnement du bureau aux conditions et aux exigences des missions de l'encadrant (espace, éclairage naturel, etc...). | ORGANISATION |
| Le salarié est en contact avec des personnes extérieures à la structure. | Transmission des informations utiles à l'encadrant concernant les échanges avec les partenaires et les tutelles pour en assurer la cohérence. | ORGANISATION |
| Le salarié fait face à une période de sur-activité. | Identification des périodes de travail en dehors des heures habituelles. Prise en compte de ces temps par la hiérarchie et manifestation de reconnaissance. | ORGANISATION |
| Le salarié fait face à une situation d'urgence. | Organisation de groupes d'échanges de pratiques spécifiques aux encadrants. | ORGANISATION |
| | Organisation de réunions de libre expression entre encadrement et direction. | ORGANISATION |
| Le salarié assure le remplacement du directeur. | Mise en place d'une organisation, de délégations et de procédures pour assurer la gestion de l'établissement en l'absence du responsable. | ORGANISATION |
| Le salarié est interpellé par son équipe sur les changements à venir dans l'établissement. | Information des encadrants, dans le cadre de réunions organisées par la direction, sur la stratégie et les projets envisagés dans l'établissement. Rédaction et diffusion des comptes rendus de ces réunions auprès des participants et de ceux qui n'ont pas pu y assister. | MANAGEMENT |
| Le salarié souhaite changer l'organisation de son service. | Mise en place d'un dialogue permanent entre l'encadrement et la direction. | ORGANISATION |

| | | |
|--|--|---------------------|
| <p>On demande au salarié de prendre en charge un nouveau projet.</p> | <p>Identification, dans le cadre de l'entretien professionnel de l'adéquation entre les missions fixées et les compétences nécessaires de l'encadrant.</p> | <p>ORGANISATION</p> |
| | <p>Prise en compte des besoins de formations dans la cadre du plan de développement des compétences.</p> | <p>ORGANISATION</p> |
| | <p>Mise à disposition d'une offre de formations spécifiques à l'encadrement.</p> | <p>ORGANISATION</p> |
| <p>Le salarié a une amplitude de travail importante.</p> | <p>Mise à disposition des encadrants d'une autonomie suffisante pour organiser et hiérarchiser leurs activités, afin de les réaliser dans le cadre de leurs horaires de travail. Evaluation régulière de leur charge de travail. Réalisation des ajustements si nécessaire. Mise en place des délégations de tâches et des procédures pour assurer leur responsabilité opérationnelle.</p> | <p>ORGANISATION</p> |
| <p>L'encadrant est questionné par son équipe sur un projet dont il n'a pas encore entendu parler.</p> | <p>Organisation de la circulation de l'information vers les encadrants.</p> | <p>ORGANISATION</p> |
| | <p>Organisation de réunions régulières et systématiques.</p> | <p>ORGANISATION</p> |

RISQUE: R20 - Risques liés aux agressions

| <p>SITUATION DE TRAVAIL</p> | <p>MESURE DE PRÉVENTION</p> | <p>TYPE DE MESURE</p> |
|--|---|-----------------------|
| <p>Le salarié doit gérer une situation conflictuelle dans son équipe.</p> | <p>Formation de l'encadrant à la gestion des relations conflictuelles au sein de son équipe ou de la structure. Possibilité d'avoir recours à la médiation.</p> | <p>FORMATION</p> |

RISQUE: R12 - Risques et nuisances liés à l'éclairage

SITUATION DE TRAVAIL

Un bureau est attribué au salarié pour son activité dans la structure.

MESURE DE PRÉVENTION

Adaptation de l'environnement du bureau aux conditions et aux exigences des missions de l'encadrant (espace, éclairage naturel, etc...).

TYPE DE MESURE

ORGANISATION

PLAN D'ACTION

Actions retenues Unité de travail : Activité d'encadrement

| RISQUE | ACTIONS RETENUES | PERSONNE RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ | DATE DE MISE EN PLACE |
|--|---|-------------------------------|---------------|-----------------------|
| R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation. | Mise à disposition des formations spécifiques pour les encadrants, sur les Risques Psycho-Sociaux, notamment sur le repérage des signaux faibles. | direction.polecmppcmp@apsi.fr | Non renseigné | 03/09/2024 |
| R21 R21 - Risques psychosociaux | Identification des périodes de travail en dehors des heures habituelles. Prise en compte de ces temps par la hiérarchie et manifestation de reconnaissance. | direction.polecmppcmp@apsi.fr | Non renseigné | 10/09/2024 |
| R21 R21 - Risques psychosociaux | Identification des situations de travail porteuses d'exigences fortes. Mise en place d'un accompagnement et / ou d'une formation des encadrants à ces situations. | direction.polecmppcmp@apsi.fr | Non renseigné | 09/09/2024 |